

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE L'ED BS UBL
du 12 février 2018

Étaient présents :

- Laurent BECK, Directeur de l'ED BS UBL par intérim
- Laurine BERTHELOT, membre invité du CRTI
- Frank BOURY, Directeur Adjoint de l'ED BS UBL, Université d'Angers
- Mégane COLLOBERT, Représentante des doctorants pour le site de Brest
- Sylvain COLLONGE, Responsable de la mission recherche de l'UBL
- Marc CUGGIA, Membre du conseil pour le site de Rennes 1
- Céline FASSOT, Membre du conseil pour le site d'Angers
- Yannick GUILLOUX, Membre du conseil pour le site de Nantes
- Mathieu HATT, Membre du conseil pour le site de Brest
- François HINDRE, Membre du conseil pour le site d'Angers
- Michèle KERLEROUX, Gestionnaire pour le site de Brest
- Gérald LE GAC, Membre du conseil pour le site de Brest
- Marlène LE TERTRE, Représentante des doctorants pour le site de Brest
- Olivier LOREAL, Membre du conseil pour le site de Rennes 1
- Badia M'SSASSI, Personnel administratif pour le site de Rennes 1
- Yassine MALLEM, Membre du conseil pour le site d'ONIRIS
- Jacques-Olivier PERS, Directeur Adjoint de l'ED BS UBL, Université de Brest
- Loann RAUD, Représentant des doctorants pour le site de Brest
- Vincent SAUZEAU, Membre du conseil pour le site de Nantes
- Nathalie THERET, Directrice Adjointe de l'ED BS UBL, Université de Rennes 1
- Lindzy TOSSE, Représentante des doctorants pour le site de Nantes
- Alexandre VILLARD, Représentant des doctorants pour le site d'Angers

Étaient excusés :

- Marianne DESMEDT, Personnalité extérieure du conseil
- Dominique LAGADIC, Membre du conseil pour le site de Rennes 1
- Bruno LE BIZEC, Directeur Adjoint de l'ED BS UBL, ONIRIS
- Xavier LE GOFF, Membre du conseil pour le site de Rennes 1
- Dorian MCILROY, Membre du conseil pour le site de Nantes
- Garance PERAIS, Personnel administratif pour le site de Nantes
- Laetitia POINT, Personnalité extérieure du conseil
- Benoît-Jules YOUBICIER-SIMO, Personnalité extérieure du conseil

Ordre du jour :

- I Validation du CR du Conseil du 11 Décembre 2017
- II Remplacement membre titulaire (départ Y. PÉREON)
- III Finalisation de la composition du collège des membres extérieurs
- IV Vote du bureau et du directeur par intérim
- V Présentations du travail des commissions
 - "Recherche"
 - "Suivi des thèses et Formation"
 - "Communication"
- VI Recrutement du jury du concours
- VII Validation du Règlement Intérieur
- VIII Présentation du Budget
- IX Aide à la mobilité des doctorants
- X Demande de candidature d'inscription en thèse de Clément LE GLATIN
- XI Questions diverses
- XII Dates des prochains conseils

La séance s'est ouverte à 14h00, en salle 267 (Faculté de Pharmacie – Nantes).

Laurent BECK présente l'ordre du jour.

I Validation du CR du Conseil du 11 décembre 2017

Après un tour de table, il n'y a aucune remarque.
Ce compte-rendu est validé en l'état.

II Remplacement membre titulaire (départ Y. PÉREON)

Laurent BECK informe de la démission de Yann PEREON, annoncée le 11 janvier 2018, par manque de disponibilité pour cette charge.

Laurent BECK a été contacté par la présidence de l'Université de Nantes pour assurer l'intérim. Une place vacante est ainsi à pouvoir par un membre titulaire représentant le site nantais.

Caroline LE GUINER déjà membre de la commission Recherche (INSERM U1089) est proposée. Son unité n'était pas représentée jusqu'alors dans le conseil et elle figurait dans la liste des suppléants qui n'avait pas été retenue par l'UBL.

Aucune objection, cette proposition est validée.

III Finalisation de la composition du collège des membres extérieurs

- Marianne DESMEDT (DR Grand Ouest Inserm),
- Laetitia POINT (Angers Technopôle),
- Benoit-Jules YOUBICIER-SIMO (Atlanpoles Biothérapies),

Ces 3 membres ont été sollicités par Yann PEREON et ont accepté de siéger au conseil.

Le collège des membres extérieurs doit comprendre 5 membres.

Jean CHAOUÏ, diplômé de Télécom Bretagne, créateur de la société IMASCAP (système de réalité augmentée pour la chirurgie orthopédique assistée par ordinateur) a été proposé par Jacques-Olivier PERS.

Cécile CARYDIS (Groupe Atlanta), responsable juridique et RH pour le groupe Atlanta et ses filiales Atlantic Bone Screen et AtlanChim Pharma, Atlanthéra a été proposée par Laurent BECK.

Ces 2 personnalités ont également accepté de siéger au conseil.

La proposition est validée par tous et sera à transmettre à l'Ecole des Docteurs.

Représentants doctorants

Deux points sont abordés concernant les représentants doctorants : il n'y a pas de rennais et tous les brestois font partie du même laboratoire (U1078)

Le bureau a émis l'idée d'inviter au conseil un doctorant rennais, qui ne sera pas officiel (pas de droit de vote) mais pourra faire remonter les informations aux doctorants de son site.

Sylvain COLLONGE précise que les suppléants prennent la place des titulaires en cas d'absence (lorsqu'ils soutiennent ou démissionnent). Ensuite s'il manque des doctorants au sein du conseil, de nouvelles élections seront effectuées, sur la base d'une fréquence de 2 ans.

Pour rappel, les conditions fixées lors des élections du 28 novembre 2017 étaient les suivantes : nécessité de la représentation de 3 sites différents et 3 établissements d'inscriptions différents, pas de critères concernant la représentativité des laboratoires. Les critères fixés par l'UBL sont donc atteints.

L'équilibre entre les sites pourra être rétabli en cours de mandat de l'ED.

IV Vote du bureau et du directeur par intérim

Dans la maquette de règlement intérieur proposée par l'UBL, le point 4.4 : Dispositions transitoires stipule que « *L'équipe de direction provisoire de l'ED nommée pour préparer la mise en place de l'école doctorale est maintenue dans ces fonctions organisationnelles et décisionnelles pendant les 3 mois entre le début de l'accréditation et la mise en place du conseil de l'ED. Elle joue pendant cette période le rôle du bureau de l'école doctorale. Dès lors que le conseil de l'ED aura été installé, les directeurs et leurs adjoints seront confortés dans leur rôle sous réserve d'un avis conforme du conseil de l'ED, à la majorité des voix.* ».

La composition du bureau (directeur de l'ED + directeurs adjoints) doit être mise au vote.

Il est également nécessaire de procéder à un vote de confiance sur la nomination de Laurent BECK en qualité de directeur de l'ED par intérim pour proposer ensuite sa candidature au comité doctoral de l'UBL qui se réunira le 22 février 2018.

Monsieur BECK sort de la salle pour permettre les discussions.

Vote de confiance par le conseil du directeur de l'ED par intérim : tous les sites donnent un avis favorable à cette proposition

Vote de confiance par le conseil du bureau : tous les sites donnent un avis favorable à cette proposition

Le conseil a voté ses dispositions et les soumettra à l'approbation du comité doctoral du 22 février 2018.

V Présentations du travail des commissions

- "Recherche"

Laurent BECK cédera sa place ultérieurement en qualité de pilote de cette commission. Ce point sera évoqué lors du prochain conseil.

Plusieurs points sont à modifier dans la procédure pour le concours :

- 4.1 : ajouter la référence à l'article 7 du règlement intérieur,
- 4.2A : ce chapitre sera repris par Jacques-Olivier PERS, Xavier LE GOFF et Laurent BECK pour le rendre compatible multi sites. La validation sera ensuite soumise au vote du conseil par mail la semaine prochaine pour ne pas attendre le prochain conseil.

La procédure peut être considérée définitive après ces corrections et être intégrée en annexe du règlement intérieur. Ces points importants doivent en effet être soumis au comité doctoral de l'UBL.

- "Suivi des thèses et Formation"

Présentation animée par Vincent SAUZEAU, Dominique LAGADIC (pilote de cette commission) étant absente.

Comité de Suivi Individuel (CSI)

Changements proposés :

- Il est proposé que ce soit le CSI qui transmette le rapport aux gestionnaires de site de l'ED au lieu de l'étudiant pour des raisons de souveraineté. Les annexes seront transmises parallèlement par l'encadrant d'un côté et par le doctorant de l'autre.
- La commission va proposer une procédure détaillée sous forme de fiche explicative qui sera annexée au formulaire et qui permettra aux membres du CSI de bien appréhender leurs missions.
- Il est nécessaire que soit bien précisé qu'une des personnalités extérieures doit être titulaire de l'HDR pour être conforme à l'article 9 du règlement intérieur.
- La phrase concernant le critère d'extériorité doit également être reformulée.
- Les réponses aux questions proposées dans les annexes confidentielles doivent être libres. Il est précisé qu'en cas de litige, ces pièces sont utiles et permettent de garder un historique.
- Concernant la durée du travail, la question doit être reformulée de la manière suivante : Etes-vous en surcharge de travail ? sans préciser quantitativement.

- Il est nécessaire de prévoir sur le formulaire une place pour indiquer qui est le tuteur et rediscuter en commission de cet aspect avec le questionnaire pour déterminer à qui sont adressées ces questions.

Il est précisé que la lecture des rapports du CSI est effectuée par les commissions Suivi des thèses et Formation de site. Il faut que les membres de ces commissions de site soient bien conscients du travail et souhaitent s'impliquer notamment si des grilles sont effectuées.

Concernant le calendrier du CSI, il doit être défini. Après discussions, il est décidé de demander un retour au minimum un mois avant la date anniversaire de la 1^{ère} inscription en thèse. C'est une garantie, notamment pour les contrats doctoraux en cas de problème.

La commission reprendra tous ces éléments et reviendra vers le conseil.

Formation

Le budget de l'ED ne permet pas de financer les déplacements des doctorants liés aux formations sur d'autres sites. Pour augmenter ce budget et obtenir une enveloppe supplémentaire, il faudrait convaincre les établissements d'augmenter la dotation par doctorant (160 euros actuellement). La visioconférence pourrait être permettre plus de formations proposées par l'ED.

Yassine MALLEM informe sur une évolution du format de la formation à l'expérimentation animale. Actuellement d'une durée de 7 jours en présentiel (environ 57 heures), elle pourrait, à partir de 2019, être synthétisée sur 5 jours en présentiel et des cours en distanciel.

Valorisation de la formation

Laurent BECK fait un résumé de la réunion de l'école des docteurs du 9 février 2018 sur la validation des formations hors catalogue.

Un consensus est proposé : les formations disciplinaires sont validées par la gestionnaire de direction, les formations transversales et professionnalisantes des pôles doctoraux et de l'UBL par les pôles de site et l'EDD.

Sylvain COLLONGE précise que l'EDD doit communiquer auprès des doctorants pour leur rappeler comment saisir des formations hors catalogues sous LUNAM DOCTEUR et surtout sous AMETHIS.

Le portfolio devra également être évoqué par la commission suivi des thèses et formation. Son intérêt est de lister les compétences acquises comprenant la

validation dans les applications bureautiques du nombre d'heures de formations effectuées pour établir le compte-temps et est sous la responsabilité du doctorant. Il sera examiné par l'HCERES mais peut être un carnet d'attestations des formations suivies.

- "Communication"

Présentation animée par le pilote Yassine MALLEM avec un rappel sur la composition de cette commission. Les gestionnaires de chaque site sont invitées à participer aux prochaines réunions.

Journées scientifiques

Le comité organisateur fera des propositions concrètes sur le nombre de jours (1 ou 2), sur les possibilités d'hébergement, la fréquence de ces journées (1 manifestation par an ou 1 tous les deux ans).

Il est finalement décidé que la participation sera réservée seulement aux étudiants commençant leur 3ème année de these en décembre (2018).

Une lettre de mission sera proposée par Yassine MALLEM et envoyée aux doctorants de tous les sites le 15 février 2018 sous la forme d'un appel à candidatures avec un retour demandé pour le 16 mars 2018 par Sandra JEANBLANC. Cet appel à candidatures sera également accessible sur le site internet de l'ED.

Site internet

Les sites des anciennes ED ne sont plus accessibles.

Il n'est pas possible de modifier la structure mais on peut ajouter des pages de contenu. Une version anglaise sera développée par l'UBL lorsque tous les contenus auront été actualisés.

Concernant la newsletter, le pôle communication de l'UBL pourra intervenir sur la conception (prestation gratuite). La période la plus propice pour éditer cette lettre sera à la rentrée universitaire pour accueillir les doctorants, il s'agirait d'un document de référence.

VI Recrutement du jury du concours

Information sur une future mise en place.

VII Validation du Règlement Intérieur

Les modifications suivantes doivent être effectuées :

- Article 8 : Ajouter « Cette procédure de sélection pourra être modifiée par le conseil de l'école doctorale ».
- Article 9 : Préciser un retour des rapports du CSI « un mois avant la fin du contrat »
- Article 12 : Préciser à qui doit être demandé la dispense : commission suivi des thèses et formation de site.
- Article 13.1 : Remettre « externes » dans la phrase sur la composition du jury pour les directeurs de thèse

Le règlement intérieur amendé sera envoyé dans la semaine avec une demande de vote par retour de mail. Il sera également envoyé aux personnalités extérieures et à Caroline LE GUINER avant l'envoi à l'Ecole des Docteurs. Cela peut être fait après le 22 février 2018 car le comité doctoral ne vote pas le règlement intérieur.

VIII Présentation du Budget

Lors de la réunion de l'UBL du 9 février 2018, l'EDD a indiqué que le budget de l'année civile 2018 pour l'ED BS serait de 50 000 € (500 inscrits en 2016-2017 sur les 3 premières années de doctorat).

Pas de budget pour Rennes et Brest pour la formation Biostatistiques car prise en charge par le pôle doctoral. S'il n'est pas possible de dupliquer cette action pour les sites nantais et angevin, il faudra ajuster la somme s'il y a une intervention par site.

IX Aide à la mobilité des doctorants

Ce point sera évoqué par le bureau pour le prochain conseil.

Michèle KERLEROUX demande à Sylvain COLLONGE si l'appel d'offres de la région Bretagne est reconduit. Une enveloppe de 75000 euros est prévue pour 2018 (calcul au prorata du nombre de doctorants)

Le montant moyen attribué par doctorant : 1000 euros par mois voyage compris

Durée minimale de mobilité : entre 1 et 5 mois

X Demande de candidature d'inscription en thèse de Clément LE GLATIN

Clément LE GLATIN a déposé une demande de candidature au doctorat sur dérogation car il n'est pas titulaire d'un master ni d'une validation des acquis de l'expérience.

Nathalie THERET a transmis le Décret no 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master en complément de l'arrêté du 25 mai 2016 qui précise que « Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des personnes ayant effectué des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis de l'expérience prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation. ».

Laurent BECK va envoyer le dossier complet par mail aux membres du conseil afin d'argumenter sur le refus ou l'acceptation. L'arbitrage sera effectué dans la semaine. Sylvain COLLONGE propose de sonder le réseau des pôles doctoraux français pour savoir si de tels cas ont déjà été soumis.

XI Questions diverses

Des représentants doctorants peuvent être intégrés sur la base du volontariat dans les différentes commissions :

Commission Internationale : Cyrielle PAYEN doctorante sur le site d'Angers,

Commission Suivi des thèses et Formation : Marlène LE TERTRE et Lindzy TOSSE, représentantes doctorantes au sein du conseil respectivement pour les sites de Brest et Nantes,

Commission Communication : Lindzy TOSSE, représentante doctorante nantaise au sein du conseil.

XII Dates des prochains conseils

Lundi 23 avril 2018 à 14h00 en visio-conférence

Lundi 2 juillet 2018 à 14h00 en présentiel à Nantes

La réunion se termine à 17h20.